Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James

Localité de Radisson

AVIS À TOUS LES USAGERS

RESTRICTIONS TEMPORAIRES — LIEU D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE (LEET) DE RADISSON

Radisson, le 13 octobre 2026

La Localité de Radisson informe les citoyens, les entreprises et les autres usagers que le lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) approche de sa pleine capacité et que l'espace disponible pour recevoir des matières résiduelles est désormais très limité.

Afin de préserver la capacité d'enfouissement restante et d'assurer la continuité du service, des restrictions temporaires sont mises en place concernant les matières acceptées.

MATIÈRES NON ACCEPTÉES

Jusqu'à nouvel ordre, les matières suivantes ne seront plus acceptées :

- **Bois** : palettes, planches, poutres, contreplaqué, branches, troncs et autres résidus volumineux de bois ;
- **Béton et maçonnerie** : blocs de béton, briques, ciment, asphalte et autres matériaux similaires ;
- **Matériaux de construction, de rénovation et de démolition** : panneaux de gypse, matériaux isolants, revêtements, portes, fenêtres et autres débris volumineux ;
- **Plastiques volumineux** : gros tuyaux, réservoirs, panneaux, contenants de grande dimension et autres pièces de plastique ;
- **Objets encombrants** : meubles, matelas, armoires, gros équipements et autres objets de grande dimension ;
- **Terre, pierres, gravier et autres matériaux de remblai** ;
- **Matériaux contenant de l'amiante** : matériaux de construction, isolants et autres résidus contenant de l'amiante.

Cette liste est non exhaustive. La Localité de Radisson se réserve le droit d'évaluer et de refuser tout chargement, selon la nature, le volume et les caractéristiques des matières, ainsi que la capacité disponible du site, dans le respect des exigences réglementaires applicables.

PRIORITÉ AUX RÉSIDENTS DE RADISSON

Compte tenu de la capacité limitée du site, la Localité de Radisson accorde la priorité aux citoyens résidant sur son territoire pour l'élimination de leurs déchets domestiques.

Les dépôts provenant des entreprises, des entrepreneurs et des usagers de l'extérieur de la Localité pourront être limités ou refusés selon la nature et le volume des matières.

Les métaux, la ferraille et les pneus demeurent acceptés dans les espaces prévus à cet effet.

La Localité se réserve le droit de refuser tout chargement non conforme aux restrictions en vigueur.

Nous remercions tous les usagers de leur compréhension et de leur collaboration afin de prolonger la durée de vie du site et de préserver ce service essentiel à la communauté.

Fait à Radisson, le 13 novembre 2026

_____

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier